



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PIENNES

BORDEREAU DE PRIX DU SERVICE EAU POTABLE

Désignation	Montant H.T.		T.V.A.	Montant T.T.C.
Surtaxe Eau Potable	1.78 €	par m3 d'eau	5.50%	1.8779 €
Taxe d'investissement mensuelle:				
- Compteur Ø 15 à 20 mm	3.00 €	par mois	5.5%	3.1650 €
- Compteur Ø 30 mm	7.50 €	par mois	5.5%	7.9125 €
- Compteur Ø 40 mm	9.50 €	par mois	5.5%	10.0225 €
- Compteur Ø 65 mm	12.52 €	par mois	5.5%	13.2086 €
- Compteur Ø 80 mm	16.03 €	par mois	5.5%	16.9117 €
- Compteur Ø100 mm	19.09 €	par mois	5.5%	20.1400 €
Frais d'accès au service	60 €		10.0%	66.00 €
Frais de résiliation	40 €		10.0%	44.00 €
Frais de dépose de compteur	35 €		10.0%	38.50 €
Fermeture à la bouche à clé	35 €		10.0%	38.50 €
Ouverture ou de réouverture à la bouche à clé	35 €		10.0%	38.50 €
Fourniture et pose de compteur diamètre 15 à 20mm	60 €		10.0%	66.00 €
Frais de relance	3.5 €		10.0%	3.85 €
Envoi de Recommandé avec accusé de réception	10 €		10.0%	11.00 €
Mise en place et suivi d'un échéancier de paiement suite à refus de mensualisation	10 €		10.0%	11.00 €
Jaugeage du compteur	40 €		10.0%	44.00 €
Etalonnage du compteur par un organisme agréé	sur devis			
Frais d'interventions Pour toute intervention demandée par l'abonné et pour laquelle la responsabilité n'incombe pas au Service des Eaux.	35 €		10.0%	38.50 €
Remplacement des plombs de scellement ou des dispositifs anti-démontage	75 €		10.0%	82.50 €
Amende pour fraude	500 €		10.0%	550.00 €
Contrôle d'un dispositif de prélèvement d'eau de pluie	75 €		10.0%	82.50 €
Mise en place ou remplacement d'un polystyrène dans un regard de comptage	45 €		10.0%	49.50 €
Frais d'accès au service suite à abandon de branchement	250 €		10.0%	275.00 €

Formule de révision applicable lors de fuite après compteur non détectable :

Conso Fuite : Consommation enregistrée avec fuite
 Conso Ref : Consommation de référence de l'abonné pour une même période enregistrée durant les 3 dernières années.
 La consommation de référence ne sera calculée qu'à partir de relèves effectives.
 En l'absence de consommation de référence, une consommation moyenne de 80 m3/an sera prise en compte

Taxe Inv : Taxe d'investissement
 Red AEP : (Redevances Eau potable SIEP + Préservation ressource en eau de l'Agence de l'Eau)
 Red AST : (Redevances Assainissement + Redevances AST de l'Agence de l'Eau)

Taxe d'investissement + [(2 x Conso Ref) X (Red. AEP)] + [(Conso Ref) x (Red. AST)]

Exemple :
 Conso semestre : 800 m3
 Conso de référence : 100 m3 / semestre

Calcul de la facture semestrielle :

Taxe d'investissement + (200 m3 x red.AEP) + (100 m3 x red AST)